



N°3 • 2020



# ADEME & VOUS OUTRE-MER

## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN ACTIONS

DANS LES DIRECTIONS RÉGIONALES D'OUTRE-MER

P. 5

### DOSSIER

Maîtrise de la  
demande en énergie :  
les cadres territoriaux de  
compensation

P. 9

### + DOSSIER SPÉCIAL

La stratégie Outre-Mer  
de l'ADEME

## Sommaire

P. 2

### TEMPS FORTS

L'année 2019  
en images

P. 4

### ÉDITO

Arnaud LEROY  
Président

P. 8

### INFOGRAPHIE

La pénétration  
des véhicules  
électriques dans  
les Outre-Mer

P. 12

### TERRAIN

Nos démarches  
exemplaires

## LES TEMPS FORTS 2019

## | GUADELOUPE



©DEAL Martinique

Jérôme Roch, Directeur Régional de l'ADEME en Guadeloupe, accompagne le Premier Ministre Édouard Philippe lors du salon SARG'EXPO dédié aux techniques innovantes de prévision, surveillance, collecte et valorisation des algues sargasses. Ce salon s'est déroulé de façon concomitante à la première Conférence Internationale sur les algues sargasses du 23 au 26 Octobre 2019.

## | MARTINIQUE



©Albioma

Le 1er Juillet 2019 a été inaugurée le Galion 2, la première centrale de cogénération d'Outre-Mer à fonctionner uniquement à partir de biomasse pour produire de l'électricité et de la vapeur basse pression. Le Groupe Albioma a développé depuis 25 ans un partenariat avec le monde sucrier pour produire de l'énergie renouvelable à partir de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre. Le Galion 2 produit 40MW, soit 15% des besoins du réseau électrique martiniquais.

## | GUYANE



L'année 2019 révèle trois projets lauréats de l'Appel à projets « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables », lancés en décembre 2018 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. La Communauté d'Agglomération Centre Littoral (CACL) prévoit de mettre en œuvre des itinéraires cyclables et un service de vélo en libre-service pour rompre les discontinuités existantes et augmenter les taux d'usage du vélo sur le territoire. La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) projette la construction de pistes cyclables autour des établissements scolaires de la ville de Cayenne. Enfin, la Ville de Macouria, confrontée à une explosion démographique, lance un schéma de développement d'aménagements cyclables. Le succès de cet AAP confirme la progression du vélo comme solution de mobilité en Guyane !

## | SAINT-PIERRE &amp; MIQUELON



VINCENT GLACHANT  
INGÉNIEUR EN ÉNERGIE ET DÉCHETS À L'ADEME  
(AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE)

La DTAM (Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer), la Préfecture et l'ADEME ont acté, en 2018, le renforcement de la représentation de l'Agence sur l'archipel à travers le recrutement d'un Volontaire de Service Civique (VSC). Vincent GLACHANT, ingénieur énergie et déchets, a pris ses fonctions en février 2019. Sa présence illustre l'engagement de l'ADEME sur l'archipel, à un moment où plusieurs sujets font l'actualité.

## LES TEMPS FORTS 2019

## | LA RÉUNION



De gauche à droite : Nicolas CARPAYE, Directeur Général de CITEVA, Benoît HERLEMONT, Adjoint au Secrétaire Général aux Affaires Régionales et Jean-Michel BORDAGE, Directeur Régional de l'ADEME à La Réunion.



Programme d'accompagnement des entreprises pour la réduction de l'impact énergétique et environnemental dans leurs activités de transport et logistique

Le programme EVE consiste en l'accompagnement des entreprises pour la réduction de l'impact énergétique et environnemental dans leurs activités de transport et logistique. Un séminaire s'est déroulé le 26 Septembre 2019 et a permis de présenter le programme EVE aux transporteurs et aux organisations professionnelles de transporteurs, de les sensibiliser à l'amélioration de leur performance énergétique et environnementale, et de stimuler à nouveau leur engagement concernant la charte CO2.

## | MAYOTTE



Suite à la première campagne de communication Boina Matra conduite par l'ADEME et le bureau M'Zé Conseil entre 2016 et 2019, une évolution de la collecte des huiles usagées de +23% par rapport à 2016 a été observée. Afin de poursuivre sur cette lancée, une nouvelle campagne Boina Matra 2 est programmée en 2020. L'objectif est de sensibiliser le grand public au caractère dangereux des huiles usagées et au risque de pollution en cas de déversement dans le milieu naturel ou dans les égouts, mais également de faire connaître l'existence et la localisation des points d'apports volontaires.

## | NOUVELLE CALÉDONIE &amp; POLYNÉSIE FRANÇAISE



Colloque organisé par l'ADEME Nouvelle-Calédonie et l'ADEME Polynésie française  
Débats animés par Mme Elisabeth AUPLAT, journaliste

2, 3 et 4 juillet 2019  
à Nouméa - Hôtel Nouvata

Les 2, 3 et 4 Juillet 2019, une diversité d'acteurs des territoires du Pacifique s'est réunie à Nouméa pour un colloque sur la gestion des déchets. Echanges, restitutions et visites ont permis d'établir un état des lieux général et d'aborder de nouvelles pistes d'action quant à la prévention et à la gestion des déchets plastiques et à la valorisation des biodéchets.

## | CORSE



présentent



« 36 heures d'innovation numérique et d'usage au service de l'économie circulaire » : le premier Hackathon de l'Économie Circulaire, organisé par EMAHO et l'ADEME, s'est déroulé les 16, 17 et 18 octobre 2019 à Bastia. Cet événement a invité une diversité de citoyens désirant s'impliquer et s'investir (ingénieurs, entrepreneurs, collectivités, chercheurs, artistes, étudiants, startupers, acteurs de l'ESS, acteurs associatifs, simples citoyens...) à travailler en groupes pluridisciplinaires pour répondre aux problématiques, notamment insulaires, parmi les plus centrales de notre époque.



## ÉDITO

Après plusieurs mois de consultation, l'ADEME vient de se doter d'une Stratégie Outre-Mer pour la période 2019-2023, avec pour ambition de positionner l'agence comme un ensemble de la transition écologique et comme objectif de faire de cette transition un levier d'innovation et de développement endogène et durable des Outre-Mer face au changement climatique.

J'ai souhaité que cette stratégie résulte d'une forte implication de l'ensemble des collaborateurs de l'Agence mais aussi de nos partenaires, acteurs privés ou publics avec lesquels l'Agence interagit sur les territoires ultramarins ou au national. Il s'agissait ainsi de jauger la valeur ajoutée attendue de l'ADEME, car l'Agence s'attache aujourd'hui encore plus qu'hier à écouter les besoins de nos cibles, collectivités, entreprises et grand public. C'était d'autant plus important que ces territoires présentent de nombreuses singularités exigeant ainsi que soit porté un regard spécifique sur leurs problématiques pour éclairer les décisions de politiques publiques en matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique.

Pour l'ADEME, l'élaboration d'une stratégie Outre-Mer articulée à ses autres documents stratégiques et à la Trajectoire Outre-Mer 5.0 du Gouvernement est une opportunité pour choisir des axes de déploiement prioritaires, des objectifs et des modalités d'action en Outre-Mer pour les cinq prochaines années, portés par un collectif ADEME renforcé. L'enjeu est tout autant de mieux exploiter les potentialités de coopération, d'innovation et d'expérimentations au service de la création d'activités et de richesses locales que de donner une plus grande lisibilité et visibilité internes et externes du positionnement de l'Agence dans le jeu d'acteurs, au niveau régional, national, européen, international.

Cette stratégie s'inscrit dans une démarche plus globale de transformation de l'Agence, visant à consolider notre positionnement dans l'écosystème des acteurs de la transition écologique, avec comme valeur ajoutée majeure, le conseil auprès de nos cibles et l'appui aux démarches innovantes.

En France métropolitaine comme en Outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent leurs expertises au service des citoyens, des territoires et des acteurs publics et économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable.

Ce nouveau numéro d'ADEME & VOUS OUTRE MER en témoigne.

Le monde change, l'ADEME aussi  
Ensemble, rendons possible la transition écologique

Arnaud LEROY,  
Président

\* L'ADEME est présente dans six départements et collectivités d'Outre-mer via ses directions régionales à la Réunion (en charge de Mayotte), en Guadeloupe (qui couvre également Saint-Martin et Saint-Barthélemy), en Martinique et en Guyane et via ses représentations territoriales à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

## CHIFFRES CLÉS

### 4 DR

avec antennes de Mayotte rattachée à la DR Réunion et Saint-Martin et Saint-Barth en relation avec la DR Guadeloupe



### 3

représentations en Nouvelle-Calédonie, en relation avec Wallis et Futuna, en Polynésie française et à Saint-Pierre et Miquelon



### 12%

des moyens humains de l'action régionale

### =



### 60

PERSONNES

constituent les équipes de l'ADEME Outre-mer

### 32,5 + 16 + 1

ETP en CDI

volontaires du service civique

personne mise à disposition

### 403

MILLIONS D'EUROS

engagés en Outre-mer

### =

### 8%

des budgets de l'action régionale

dont **164**

MILLIONS D'EUROS

réalisés dans les accords contractuels avec les Collectivités

2007  
2019

2015  
2019

Engagement des régions aux côtés de l'ADEME :

### 12

MILLIONS D'EUROS CPER ou les collectivités (DROM)

### 7

MILLIONS D'EUROS contrats de développement (COM)

Le FEDER sur la période 2015-2019 mobilise en Outre-mer plus de 110 M€

## DOSSIER

# MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE : LES CADRES TERRITORIAUX DE COMPENSATION

Le caractère insulaire de certaines zones non interconnectées (ZNI), leurs contraintes géographiques, les limites de leurs infrastructures, ont imposé le recours à des solutions technologiques spécifiques, à l'origine de coûts de production d'électricité sensiblement plus élevés que dans l'hexagone. Pour réduire ces surcoûts et les charges de service public de l'énergie (SPE) qui financent la péréquation tarifaire avec ces territoires, la loi de finances rectificative de 2012 a étendu le périmètre des coûts relevant des charges de SPE aux coûts supportés dans les ZNI par le fournisseur historique, du fait de la mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande d'électricité (MDE), dans la limite des surcoûts de production qu'elles permettent d'éviter.

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a adopté le 2 février 2017 une délibération exposant la méthodologie employée pour l'examen des « petites » actions de MDE. Cette délibération recommande également la création dans chaque ZNI d'un comité territorial consacré à la MDE.

De tels comités ont été créés en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à la Réunion au premier semestre 2017. Ils sont composés des représentants des Collectivités ou des Régions, de l'ADEME ou de la DREAL, du fournisseur historique (EDM à Mayotte et EDF SEI dans les autres territoires) et, en Martinique du syndicat mixte d'électricité (SMEM).

Ces comités ont pour prérogatives d'élaborer une stratégie de déploiement de la MDE et de fournir à la CRE les éléments lui permettant de définir un cadre territorial de compensation. Ils ont ensuite la charge du suivi opérationnel du déploiement de la MDE, de l'évaluation et le cas échéant de l'actualisation du cadre territorial de compensation. Les comités se sont réunis de nombreuses fois afin de définir une stratégie de déploiement de petites actions de MDE adaptées à leur territoire. Après un an de travail, ces comités ont transmis à la CRE leur dossier d'analyse des actions qu'ils souhaitaient voir déployer sur leur territoire. Les comités ont retenu entre 15 et 44 types de petites actions « standard » de MDE et une enveloppe prévisionnelle d'aide au titre des charges de SPE pour les actions non standard.

- **Des actions « standard »** d'une part (vente de LED, installation de chauffe-eaux solaires, isolation des bâtiments, etc.)
- **Des actions « non-standard »** d'autre part,

Les programmes d'aides aux économies d'énergie ont été élaborés en cohérence avec les orientations des Planifications Pluriannuelles de l'Énergie. L'objectif étant de donner de l'ampleur aux dynamiques déjà initiées et de structurer les actions existantes tout en assurant un déploiement à l'échelle territoriale. Les dossiers transmis par les comités MDE ont fait l'objet d'un examen par la CRE, qui s'est notamment assurée de l'exhaustivité du panorama réalisé, de l'adéquation des évaluations réalisées avec la méthodologie applicable, de la bonne articulation entre les financements et entre les actions portant

## Programme

### Amélioration du Bâti

Les actions ciblant particulièrement la réduction des apports de chaleur solaire, gage d'un confort thermique économe en énergie.



### Énergie solaire thermique

La production d'eau chaude via l'énergie solaire thermique mais aussi, lorsque nécessaire, via des technologies électriques performantes (chauffe-eau thermodynamique selon les contraintes de mise en œuvre)

### Amélioration de l'éclairage

L'amélioration de l'éclairage dans les bâtiments tertiaires



### Équipements électriques économes



Le recours à des équipements électriques plus efficaces et économes, et mieux dimensionnés (climatisation, électroménager, meubles frigorifiques...)

### Rénovation de l'éclairage public

### Accompagnement

Un accompagnement au cas par cas, notamment chez les industriels



### Communication

Des actions dédiées à la communication et à la sensibilisation des publics concernés.

sur un même gisement. La CRE a alors délibéré définissant ainsi, pour chacun des territoires, le cadre de compensation portant sur une période de 5 ans et dans lequel devront s'insérer les contrats conclus entre le fournisseur historique et les porteurs de projet pour le déploiement des différentes actions de MDE. Elle détermine, pour chacun des territoires, pour une action donnée, l'aide financée par les charges de SPE. Concernant les niveaux de prime proposés par les comités, la CRE s'est notamment assuré que la prime MDE évite tout effet d'aubaine pour le client, et est circonscrite à la part des investissements liée à la MDE.

Cependant, l'atteinte des objectifs sous-jacents aux cadres de compensation pour la MDE nécessite un accompagnement important et cohérent sur les territoires. Ceci passe notamment, au-delà des aides financières par une véritable stratégie territoriale d'accompagnement, de sensibilisation et de communication. Elle doit détailler les mesures envisagées et les acteurs sollicités, expliquer leur articulation, présenter le budget prévisionnel et son financement.

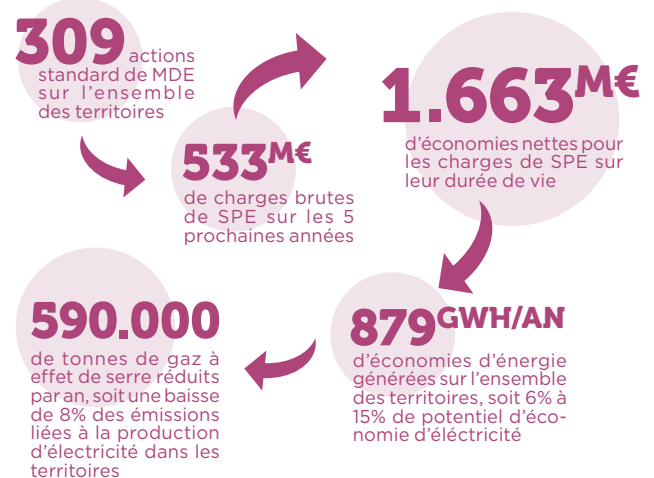
La communication institutionnelle en faveur de la MDE prévue dans ce plan devra être coordonnée avec le plan de communication du fournisseur historique visant spécifiquement les offres de MDE.

## DOSSIER

La mise en œuvre des cadres de compensation, par le versement des primes MDE qui y sont définies et selon les volumes de placement envisagés par les comités MDE, se traduira par des dépenses directes au titre des charges de SPE pendant les cinq prochaines années (2019-2023). Cependant, les dispositifs de MDE installés permettront, sur toute leur durée de vie, variant de quelques années à plusieurs décennies, de réduire la consommation d'électricité et de diminuer les coûts de production d'électricité.

La réglementation et la fiscalité constituent deux outils complémentaires à la subvention qui doivent être mobilisés en parallèle. L'existence de réglementations imposant ou incitant fortement la réalisation de certaines actions de MDE questionne le bien-fondé d'une prime au titre des charges de SPE pour ces actions et, en tout état de cause, permet d'en fixer le niveau dans une logique d'accompagnement de la mise en place de la réglementation et non dans une logique d'incitation. Ceci peut permettre d'établir des primes plus faibles et décroissantes dans le temps tout en améliorant le taux de pénétration des équipements ou dispositifs performants. Une fiscalité différenciée selon la performance énergétique du matériel, notamment à l'import au travers de l'octroi de mer ou de l'octroi de mer régional, permet quant à elle d'influencer la nature et les prix relatifs des produits sur les territoires et ainsi d'encourager l'import par les professionnels et l'achat par les clients finals des matériels efficaces. Il conviendrait par exemple de réduire ou supprimer l'octroi de mer sur les chauffe-eaux solaires et les équipements performants (par exemple les ampoules LED, les réfrigérateurs et climatiseurs A++/A+++ ) et d'augmenter en parallèle cette taxe pour les chauffe-eaux électriques et les équipements énergivores. Une orientation massive vers ces solutions doit en outre per-

## Actions « Standard »

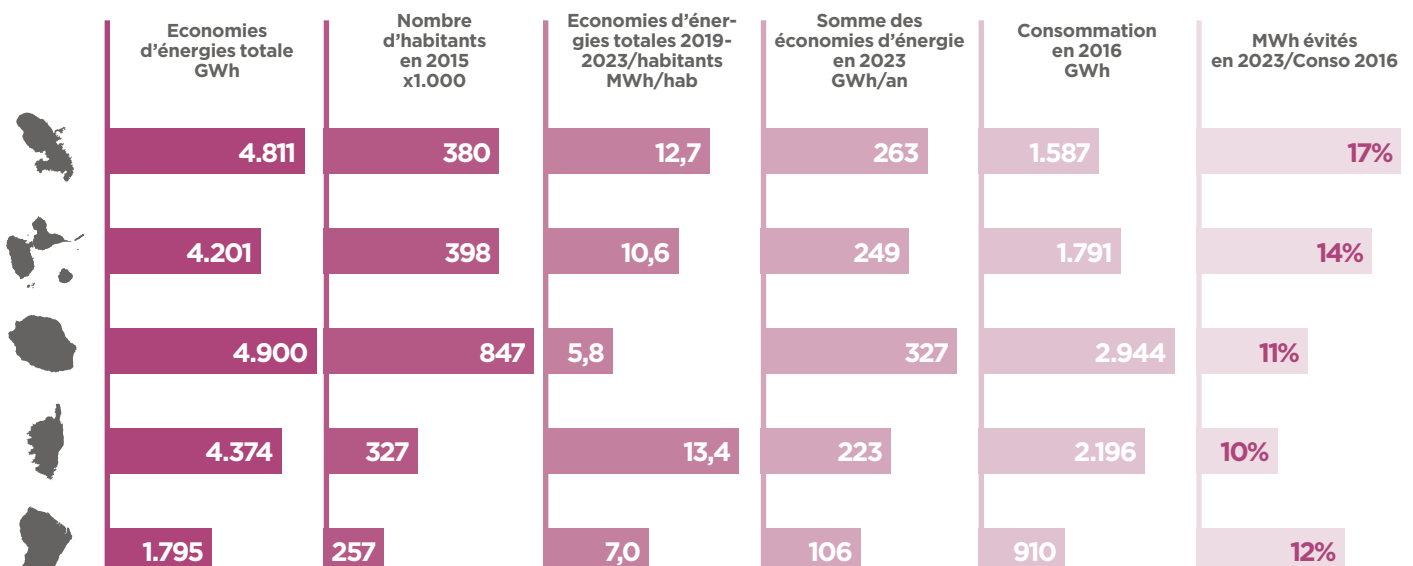


mettre d'en faire baisser les coûts et in fine rendre superflues les aides à l'acquisition de celles-ci. L'Etat et les collectivités, notamment dans les cas où elles disposent d'habilitation en matière d'énergie et/ou de fiscalité, sont les acteurs compétents pour mobiliser ces outils.

**Outre les charges brutes générées par les actions standard, les cadres territoriaux de compensation prévoient une enveloppe prévisionnelle indicative pour les actions non standard de 63M€. A cela s'ajoute une enveloppe prévisionnelle de 56M€ pour les actions liées à la rénovation globale des logements individuels et collectifs en Corse. Au total, les charges brutes de SPE générées sur les cinq années à venir par ces 6 cadres territoriaux s'élèvent à 653 M€.**

La mise en œuvre de ces cadres territoriaux devrait entraîner une augmentation des dépenses en faveur de la maîtrise de la demande d'électricité.

## RÉCAPITULATIF DES AMBITIONS DES CADRES DE COMPENSATION





# 1,3%

est l'objectif de maîtrise de la croissance par an, à la Réunion, pour éviter 8% de consommation à l'horizon 2028.

## INTERVIEW

### QUESTIONS À FABIEN PICGIRARD, INGÉNIEUR EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE À LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA RÉUNION

**Qu'est-ce que ce dispositif a de nouveau et ajoute par rapport aux mécanismes classiques de contractualisation de l'ADEME avec les régions en Outre-Mer ?**

En Outre-Mer, EDF du fait de sa mission de service public a souvent été signataire des programmes régionaux de maîtrise de l'énergie portés par l'ADEME, la Région et l'Etat. Leur part de financement dans ces conventions était apportée par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) via la redistribution de la taxe CSPE (compensation du service public de l'électricité) qui est payé par tous les citoyens. Avant, il n'y avait pas de règle connue de la gestion de cette taxe pour financer les actions d'économies d'énergie.

### Délibération par la CRE

# 1

Fournir un **cadre de gestion de financement**

# 2

Exiger des trois autres partenaires historiques\*, une implication forte dans la définition des programmes d'actions de MDE à accompagner.

\*Région, Ademe, Etat

Pendant une année, chaque région a dû travailler à argumenter le financement, et proposer des actions pertinentes pour son territoire en intégrant un périmètre de réflexion complet sur les marchés allant de la fiscalité, à la réglementation, aux règles de l'art (qualité de pose) jusqu'aux professionnels potentiels concernés.

### I Quelle relation et quels impacts les cadres de compensation vont avoir sur les PPE ?

Chaque Région insulaire produit la PPE de son territoire qui est donc différente de celle portée au niveau national et surtout fixe les ambitions régionales en terme de mix énergétique et de scénario d'évolution sur la demande surtout côté électricité, qui est l'usage très nettement majoritaire d'énergie de nos territoires. Les travaux lancés pour la redéfinition de la PPE à la Réunion, et notamment les scénarios d'évolution de la demande en électricité ont été menés en parallèle des travaux d'élaboration des cadres de compensation.

### I On a donc un dispositif robuste et fiable ?

Le dispositif est très robuste et ouvre un champs d'expertise très concret autour de la monétarisation des économies d'énergie. À travers la méthode proposée par la CRE de rémunération des actions d'économie d'énergie en fonction de leur efficacité économique, un nouveau modèle économique de développement des marchés des produits d'efficacité énergétique apparaissent. Ce mécanisme est assez attrayant car connecté à une réalité économique à la différence des CEEs par exemple, et donne un rôle très saillant à l'ADEME du fait de son expertise sur ces questions. Cependant, sa relative complexité peut s'avérer à moyen terme inefficace et pourrait désabuser les acteurs. Aussi, il va devenir nécessaire et primordial d'accompagner ces dispositifs et les professionnels afin de s'assurer surtout du déploiement et moins de se focaliser sur la rigueur des paramètres fixés, mais également ne pas oublier les objectifs globaux de maîtrise de l'énergie. Si on poursuit la focale sur le seul périmètre des

solutions techniques, on risque de désertier le sujet de l'accompagnement, de la mise au point des solutions, de leur bonne exploitation qui sont souvent aussi prégnantes et importantes dans les économies que les seules solutions déployées. Aussi, les actions retenues dans les cadres apporteront les gains escomptés et une réelle dynamique sur la maîtrise de l'énergie si elles ne poussent pas au suréquipement des ménages et si également elles réduisent l'empreinte carbone très forte du kWh de nos territoires (supérieur à 700 gCo2/kWh en moyenne).

### I Comment comptez-vous assurer cet accompagnement ?

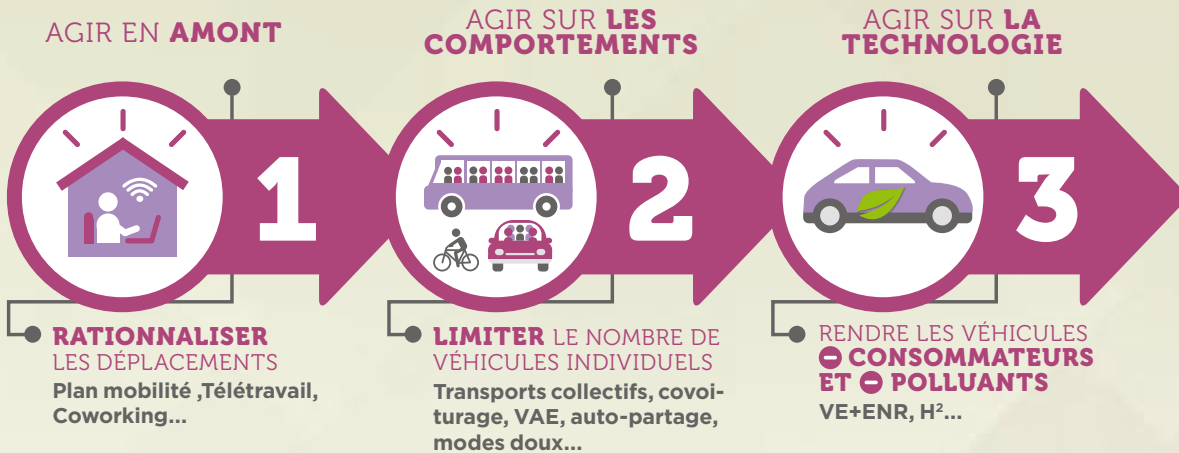
Chaque territoire une fois la délibération produite a dû produire un plan d'accompagnement qui visait à décrire comment les acteurs institutionnels allaient informer et à accompagner le plan d'actions validé par la CRE. Une stratégie de communication dans chaque région est en cours de définition pour rendre visible et identifier ce dispositif. Sur l'accompagnement des particuliers, l'arrivée du programme SARE portée par l'ADEME arrive à point nommé et présente une base de continuité avec les réseaux EIE/PTRs constitués sur le territoire. La déclinaison régionale du programme SARE présente une opportunité pour porter les cadres de compensation sur la cible des particuliers et du petit tertiaire bien représenté dans nos économies. L'objectif pour l'ADEME sera de motiver nos Régions et intercommunalités à en comprendre la complémentarité et l'intérêt.

Enfin, et c'est le plus important, il faut disposer d'un volet communication qui soit le plus cohérent et le plus visible pour le particulier. Il va être primordial de s'assurer d'une visibilité commune et cohérente de ces dispositifs et ainsi, éviter de nouvelles signatures qui pourraient créer une fragmentation des messages. Dans un contexte de très fort engagement de l'Etat sur la rénovation, à travers le SARE et finalement le financement apporté par la CSPE, les territoires disposent des moyens de financement adéquats pour conseiller et financer les travaux des citoyens ultramarins et les motiver à s'engager dans une démarche de transition énergétique concrète.

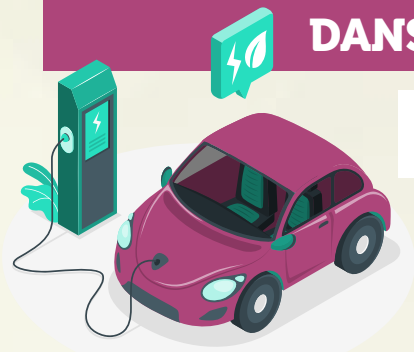
INFOGRAPHIE

# LA PÉNÉTRATION DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

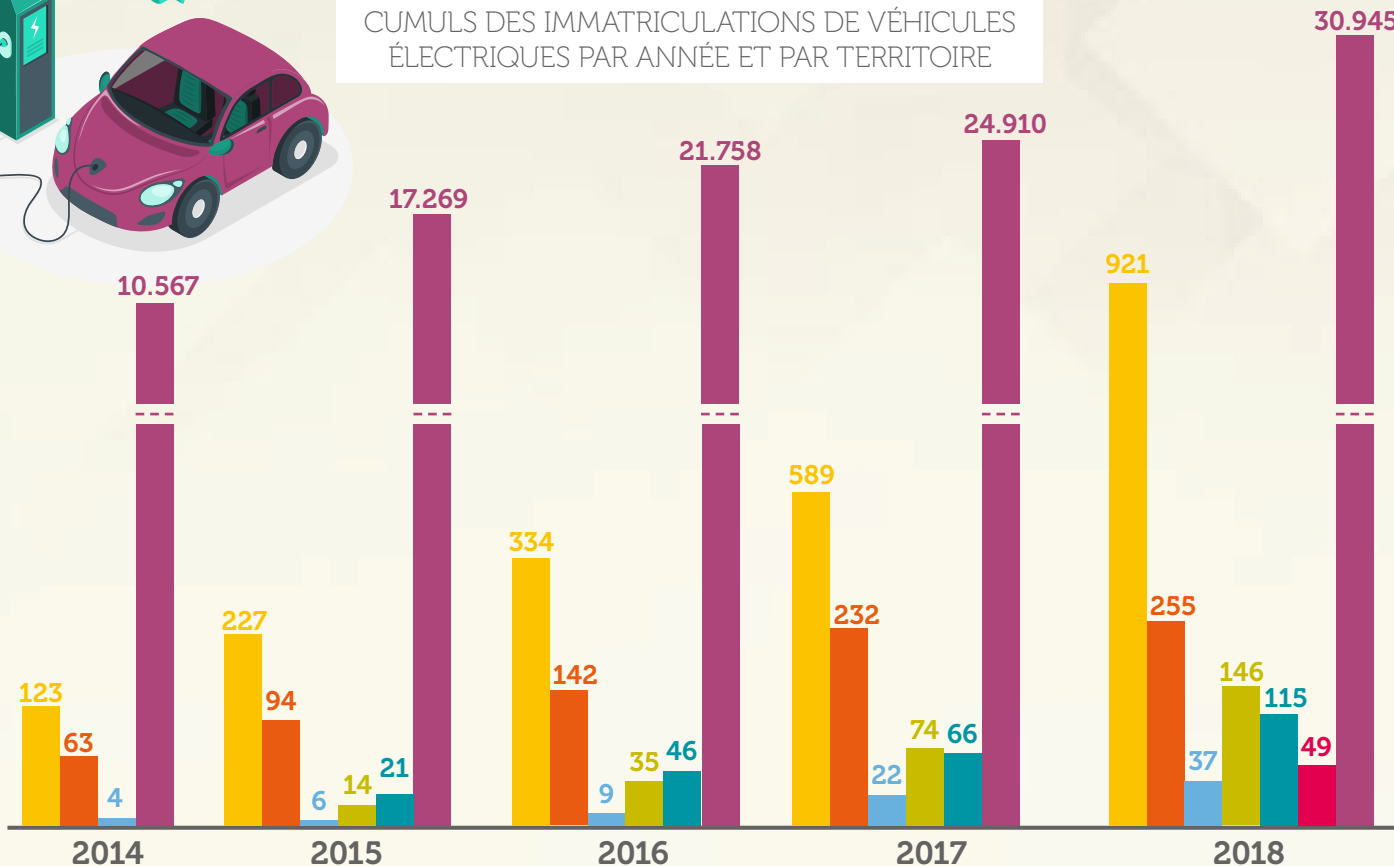
## LA STRATÉGIE ADEME : 3 AXES MAJEURS



## LA PLACE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS LE PARC AUTOMOBILE DES OUTRE-MER



CUMULS DES IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES PAR ANNÉE ET PAR TERRITOIRE



- RÉUNION
- CORSE
- NOUVELLE CALÉDONIE
- MARTINIQUE
- GUADELOUPE
- GUYANE
- HEXAGONE

\*Les données n'ont pas été recensées pour Mayotte et la Polynésie Française. Il y a 3 véhicules électriques à St-Pierre et Miquelon détenus par la Mairie.



## DOSSIER SPÉCIAL

POURQUOI UNE **STRATÉGIE OUTRE-MER ?**

## LE BIEN-FONDÉ D'UNE STRATÉGIE ADAPTÉE AUX OUTRE-MER

**Diversité des statuts****RUP/DROM****Régions UltraPériphériques**

Réunion, Guyane, Martinique avec antennes de Mayotte rattachée à l'ADEME Réunion et Saint-Martin et Saint-Barth en relation avec l'ADEME Guadeloupe.

**PTOM****Pays & Territoires d'Outre-Mer**

Polynésie, Nouvelle-Calédonie, St-Pierre et Miquelon, TAAF, etc...

Un manque de « réflexe Outre-Mer » des politiques nationales et européennes, du fait de l'éloignement de ces territoires du continent européen. Ils sont donc moins bien connus des « décideurs » et donc souvent oubliés du processus d'élaboration des politiques publiques, malgré leur contribution significative au patrimoine naturel, maritime et spatial de la France et de l'Europe.

Des territoires aujourd'hui les plus exposés à l'urgence climatique, qui présentent des écosystèmes très sensibles aux évolutions du climat et aux pressions démographiques, se caractérisent aussi par des insuffisances en termes d'aménagements et d'infrastructures, et partagent des fragilités structurelles qui contrarient leur dynamique de développement durable. Leurs capacités d'amortissement et de redéploiement face aux crises sont ainsi inférieures à celle des espaces continentaux. Ils se placent néanmoins aux avant-postes de la transition énergétique, par des objectifs ambitieux d'autonomie énergétique dès 2030, et, de par leur caractère souvent isolé, pourraient bénéficier d'un développement rapide de l'économie circulaire.

Les Outre-Mer sont aussi des lieux d'innovation, qui ont souvent démontré leur avance par rapport aux autres territoires de l'Hexagone et de l'Europe dans plusieurs champs de politiques publiques. Ils peuvent ainsi s'avérer riche d'enseignements pour les autres territoires.

**Éloignement de l'Hexagone et des centres de décision**

Antilles & Guyane  
**7.000** KM

Réunion  
**9.000** KM

Fuseaux horaires  
de +/- **12H**

Polynésie & Nouvelle-Calédonie  
+ DE **16.000** KM

**Richesse et vulnérabilité naturelles**

- Insularité / double insularité
- Aléas naturels de plus en plus nombreux
- Petits (ou très grands) espaces
- Grande richesse de la biodiversité

**Fragilité et complexité des situations économiques et sociales**

- Forte croissance démographique
- Vieillesse
- Économies et sociétés marquées par l'héritage colonial
- Retards en matière de formation et difficulté d'accès à l'emploi des jeunes.
- Immigration / émigration
- Taux de chômage élevé

**Déficits et/ou défaillances en équipements et aménagements**

- Fortes dépendances aux énergies fossiles
- Déficit en équipements structurants (déchetterie, eau, transports en commun, ...)

## DOSSIER SPÉCIAL

## LE DIAGNOSTIC ET SES ENSEIGNEMENTS

## L'ADEME VUE DE L'INTERNE, PERÇUE PAR L'EXTÉRIEUR

Les Outre-Mer sont les premiers territoires touchés par les effets du changement climatique et en ce sens, constituent des terrains d'expérimentation des savoir-faire français et européen pour répondre à ces enjeux.

## ATOUPS

- **Autonomie, rapidité et agilité** inhérentes à son statut d'EPIC
- **Expertise scientifique et technique**
- **Capital de connaissances du réseau**
- **Notoriété des outils de financement ADEME** (AAP, fonds dédiés...)
- **Présence de terrain** et proximité des acteurs

## FAIBLESSES

- **Turn-over** déploré par les partenaires (VSC...)
- Expertise **dogmatique vs scientifique**
- **Fragilité du collectif** Outre-Mer
- Outre-Mer **peu valorisé** au sein de l'ADEME
- **Faible coordination nationale** des équipes Outre-Mer
- **Défaillance du pilotage de projets communs et transverses**
- **Manque de lisibilité** du positionnement ADEME
- **Qualité fluctuante des relations partenariales.**

## MENACES

- **Baisse des effectifs et des moyens des équipes ultramarines** avec potentiellement une perte d'expertise
- **Pilotage en silo des politiques nationales** de transition écologique
- **Instabilités du jeu d'acteurs en local**
- **Marginalisation de l'ADEME** vis-à-vis de certains de ses partenaires
- **Présence importante des lobbys**, crises et/ou urgences à gérer.

## OPPORTUNITÉS

- **Contexte international et national propice** à la transition écologique et en particulier la stratégie «trajectoire Outre-Mer 5.0»\* du MOM
- **Forte demande en expertise** (Connaissances, retours d'expériences...) **et accompagnement** (technique, financier, ...) en matière de transition écologique.
- **Forte attente de la part des partenaires locaux et nationaux**, notamment sur la maîtrise de la demande en électricité et la mobilisation d'outils financiers.
- **Des partenariats à renforcer** : Ministères (MOM, MTES, MAAF, MERI), AFD, Banque des territoires, FNCCR, ...

Compte tenu des spécificités de leurs contextes, mais aussi des contraintes budgétaires, les acteurs rencontrés appellent de leurs vœux l'adoption d'une approche territorialisée plus agile et intégrée, voire disruptive, au service des projets de transition écologique les plus ambitieux. La transition écologique est une priorité de l'action publique de l'Etat, réaffirmée par la stratégie « Trajectoire Outre-Mer 5.0 » lancée par le gouvernement en 2019 ; toutefois, sur le terrain, les acteurs de la société civile déplorent la dispersion des efforts et le manque d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques de transition écologique. En effet, il est constaté un manque de synergies entre les collectivités, les services déconcentrés de l'Etat, les

entreprises publiques locales, associations, etc., en charge de leur mise en œuvre. La montée en compétences des collectivités régionales ou territoriales, ainsi que des intercommunalités, s'accompagne d'un fort besoin d'accompagnement de ces dernières, pour répondre aux défis du changement climatique.

L'ADEME, et en particulier dans les Outre-Mer, **est reconnue et attendue pour son expertise technique locale et nationale en matière de transition écologique, ainsi que pour son rôle d'ensemblier aux côtés de l'Etat et des autres partenaires de la transition sur le territoire.**

<sup>1</sup>Zéro carbone : des territoires « bas carbone » - Zéro déchet : des sociétés économes, voire préservatrices des ressources ; Zéro polluant agricole : des populations protégées des pollutions et des substances chimiques ; Zéro exclusion : des sociétés inclusives luttant contre toute forme d'exclusion ; Zéro vulnérabilité : des territoires résilients face au changement climatique et aux risques naturels.

## DOSSIER SPÉCIAL

## LA STRATÉGIE OUTRE-MER DE L'ADEME

La stratégie Outre-Mer de l'ADEME vise à inscrire les territoires dans une dynamique de développement endogène, durable et résilient. Pour ce faire, d'ici 2023, la mission de l'ADEME dans les Outre-Mer sera de réunir et faire converger toutes les expertises et les compétences utiles à la concrétisation des projets de transition écologique dans les territoires ultramarins et dans leurs environnements régionaux. Il s'agira également de faire de la signature Outre-Mer un gage de qualité et une référence pour les politiques publiques nationales en matière de transition écologique.



## UNE POSTURE

L'ADEME : Ensemble de la transition écologique des Outre-Mer.

## UN FIL ROUGE

Faire de la transition écologique, un levier d'innovation et de développement endogène et durable des Outre-Mer face au changement climatique.

## 3 SIGNATURES

Elles traduisent les ambitions et priorités d'actions et constitueront la feuille de route de l'ADEME dans les Outre-Mer à l'horizon 2023.

## 1 Installer la signature Outre-Mer de la politique de transition écologique

- Porter les Outre-Mer au niveau national et à l'international
- Renforcer le collectif «ADEME» Outre-Mer
- Composer la partition de la transition écologique en Outre-Mer, en communauté de travail avec l'État (DEAL...)
- Valoriser les réalisations Outre-Mer de la transition écologique

## 2 Développer la signature scientifique et technique dans les « Outre-mer 5.0 »

- Renforcer et diffuser largement l'expertise thématique des ingénieurs en Outre-Mer
- Poursuivre la traduction de la spécificité dans le budget de l'Agence.
- Construire les alliances avec les partenaires pour replacer la notion d'intérêt général au cœur des projets de transition écologique

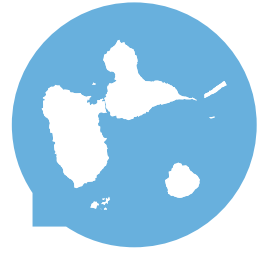
## 3 Valoriser la signature économique de la croissance verte et bleue en Outre-Mer

- Stimuler le développement économique des territoires ultramarins tout en l'inscrivant dans une dynamique régionale
- Accompagner l'export du savoir-faire français en matière de transition écologique dans les environnements régionaux, voire à l'international.

## TERRAIN

# I GUADELOUPE

## ANALYSE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE GUADELOUPÉEN



La Direction Régionale de l'ADEME en Guadeloupe a conduit, en 2019, une étude questionnant le système alimentaire du territoire afin d'en comprendre les enjeux et tendances et d'établir les recommandations de l'Agence sur le sujet de l'alimentation locale et durable en Guadeloupe.

Un système alimentaire intègre, par définition, toutes les étapes depuis la production agricole jusqu'à la gestion des déchets alimentaires, ainsi que tous les acteurs qui agissent sur ces étapes. Le système alimentaire d'un territoire influe directement et de manière conséquente sur de nombreux secteurs: l'environnement, et en particulier le changement climatique, la nutrition, l'état de santé des populations et leur bien-être, l'emploi, l'éducation, l'économie ou encore la cohésion sociale.

En Guadeloupe le modèle alimentaire s'est historiquement construit autour des produits d'importation et, en est devenu, aujourd'hui, largement dépendant (à hauteur d'environ 68%). Le territoire importe principalement depuis la France des produits agro-alimentaires bruts et transformés. D'ailleurs, la forte consommation de produits transformés (bien souvent riches en sel, sucre ou gras) a conduit à une augmentation des taux d'obésité et des maladies cardiovasculaires.

La grande vulnérabilité de la Guadeloupe au changement climatique exacerbe la nécessité d'accroître l'autosuffisance alimentaire et la résilience du territoire face aux événements climatiques et économiques susceptibles de déstabiliser rapidement son organisation. On note déjà l'existence d'une dynamique pour une transition vers un système alimentaire durable, avec des initiatives locales et un contexte politique national favorable à une transition alimentaire et agricole plus responsable. On pourrait parler d'un certain éveil écologique, avec l'émergence de nombreuses initiatives portées par une grande diversité d'acteurs (associations, mouvements citoyens, collectivités locales, entreprises agroalimentaires etc.).

Cependant, la mise en réseau et la coordination des acteurs du tissu territorial font état d'un important manque à gagner qui induit des retards dans la structuration des filières agricoles (en particulier l'élevage) et dans leur diversification.



D'ailleurs, la structuration des filières et le foncier des terres productives agricoles sont directement impactés par la contamination des sols par la chlordécone (pesticide organochloré, écotoxique et persistant, utilisé jusqu'en 1992 dans les bananeraies).

En somme, cette enquête dresse un état des lieux exhaustif des caractéristiques, des enjeux et des aspirations du système alimentaire guadeloupéen et souligne la nécessité d'adapter les décisions politiques au contexte bien spécifique de la Guadeloupe. En outre, l'émergence d'un modèle alimentaire territorialisé et durable réclame l'information et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Ce travail de l'ADEME a alimenté celui d'un diagnostic stratégique intégré à l'échelle du territoire guadeloupéen : DIAG'ALIM.

Le projet DIAG'ALIM est porté par la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL), la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), l'ADEME Guadeloupe et l'Université des Antilles (UA).

DIAG'ALIM permettra une réflexion collective autour des enjeux des systèmes alimentaires guadeloupéens et la mise en action coordonnée des acteurs du territoire. En effet, les enjeux de durabilité des systèmes requièrent en tout premier lieu un changement d'échelle : une coordination territoriale des acteurs et projets est nécessaire pour accélérer la transition écologique.

### DIAG'Alim

Le projet, structuré en trois piliers, consiste en la réalisation d'un diagnostic du système alimentaire de la Guadeloupe avec la création d'un outil d'aide à la décision permettant aux décideurs de définir les enjeux prioritaires, en l'organisation d'ateliers multi-acteurs de prospectives et d'actions et au lancement de la première démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) rurale en Guadeloupe.

## TERRAIN

## MARTINIQUE

## TDA-VHU ET LA GESTION DES VÉHICULES HORS D'USAGES



Au revers de la carte postale, l'île aux fleurs est aussi l'île aux Véhicules Hors d'Usages (VHU). On estime à près de 20 000 les véhicules abandonnés par leurs propriétaires, qui prennent racine sur le bord des routes, dans les parkings ou les jardins. Les répercussions de ces abandons dans la nature sont à la fois économiques, sanitaires et environnementales. En effet, le démontage sauvage des véhicules induit des pollutions au niveau du sol et de l'eau et les épaves constituent des habitats pour les nuisibles (serpents, rongeurs, moustiques, etc.), avec les pathologies susceptibles de s'ensuivre : leptospirose, dengue,...

Depuis plus de 10 ans, les pouvoirs publics : l'Etat, l'ADEME, la Collectivité Territoriale et les communes s'impliquent dans la lutte contre les dépôts sauvages de VHU en Martinique et financent l'enlèvement des épaves abandonnées en supportant les coûts de collecte et de traitement. L'association Traitement des Déchets Automobile - Véhicules Hors d'Usage (TDA-VHU), a été créée en 2003 à l'initiative du groupe Bernard Hayot. Elle rassemble et représente l'ensemble des concessionnaires automobiles de Martinique et a été mandatée par les constructeurs automobiles afin de mettre en place un plan d'actions (VHUDROMCOM), visant à résorber et à prévenir ces abandons de véhicules. Une phase d'expérimentation intégrant une première grosse opération de collecte a été conduite en 2018 à la Martinique et en Guadeloupe. Cette phase expérimentale a servi de base pour élaborer le processus complet de collecte, de traitement et de suivi administratif et comptable, désormais appliqué dans tous les DROM COM.

En Martinique, un plan d'action intégrant l'ensemble des parties prenantes du territoire (producteurs automobiles, centres VHU agréés, communes, collectivités territoriales et Etat) a été institué en 2019. Cette implication conjointe des acteurs sur le territoire est une condition nécessaire pour éviter la reconstitution de zones d'accumulation de VHU abandonnés et pour faire respecter les réglementations en vigueur.

Une procédure de prise en charge des VHU a, par ailleurs, été proposée à toutes les communes de Martinique.

## Chiffres 2019

**30** COMMUNES SUR **34**

ont signé la charte d'engagement avec TDA

**2.120** VHU COLLECTÉS

Une communication adaptée doit demeurer concomitante aux actions menées afin d'apporter l'information au public et de responsabiliser toutes les parties (détenteur de VHU, mairies, centres VHU, Collectivités, etc.). C'est d'ailleurs la vocation du guide « Le traitement des véhicules hors d'usage en Martinique », produit par l'ADEME et l'Etat, dont une réédition est prévue courant 2020.



## TERRAIN

# SAINT-PIERRE & MIQUELON

## LA GESTION DES DÉCHETS : UN ENGAGEMENT EXEMPLAIRE SALVATEUR



Pour engager les territoires français dans la transition énergétique pour la croissance verte, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (renommé Ministère de la Transition écologique et solidaire depuis 2017), a lancé en 2014 un premier appel à projets « Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (TZDZG). Dans ce cadre, le projet politique participatif de la Ville de Saint-Pierre, intitulé « concept insulaire », avait été remarqué et fait lauréat. Celui-ci présentait une adaptation des concepts de gestion des déchets à un territoire aux contraintes bien particulières : caractère insulaire, isolement et petite taille.



Saint-Pierre et Miquelon faisait alors état d'une absence totale d'un système pérenne de gestion des déchets (Saint-Pierre avait par exemple pour pratique de brûler l'ensemble de ses ordures ménagères à ciel ouvert) mais d'un patrimoine environnemental riche à préserver.

Depuis le début de son aventure « Zéro Déchet », Saint-Pierre bénéficie du soutien technique et financier de l'ADEME pour accompagner et favoriser la réalisation concrète d'actions par des investissements, ainsi que pour l'animation territoriale qui accompagne les changements de comportement.

La labellisation « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » implique un engagement exemplaire, fort et soutenu pour tendre vers un idéal : limiter au maximum la production de déchets et les sources de gaspillage, recycler et valoriser tous les déchets pouvant l'être et s'appliquer à réemployer localement la matière, intégrer toutes les démarches d'économie circulaire dans un mouvement de gouvernance participative.

Les actions prioritaires en termes d'investissements ont été la mise en place des filières à REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) pour le traitement des déchets présentant un intérêt économique (valorisation locale ou exportation), ainsi que la mise en place d'une filière de collecte et de traitement des biodéchets, source de nuisances olfactives et d'impacts environnementaux importants en cas de mauvaise gestion.

Une première déchetterie a ouvert à Saint-Pierre en juin 2016 permettant à la collectivité de collecter directement les déchets dangereux (D3E, DDS, etc.) des ménages mais aussi les déchets valorisables (bois, déchets de tonte, etc.).



Inauguration de la déchetterie de Saint-Pierre en la présence de Mme Annick Girardin, Ministre des Outre-Mer.

Un centre de tri à Saint-Pierre a également été inauguré en septembre 2019. Il permet d'améliorer la logistique déchets de l'archipel et a redonné à la plateforme de compostage, qui était utilisée pour partie comme centre de tri, sa pleine fonction. Enfin, une nouvelle déchetterie verra le jour courant 2020 à Miquelon afin d'assurer la continuité du programme sur l'archipel. Par ailleurs, une étude pour la valorisation énergétique des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est en cours. Cette étude examine également la réhabilitation des décharges de l'archipel qui fonctionnent actuellement de façon non-satisfaisante, de manière à limiter les impacts sanitaires et environnementaux.

Enfin, en matière de changement de comportement et à quelques mois de la fin de la convention d'accompagnement, de remarquables avancées sont notables : la pratique du brûlage des déchets a pratiquement disparu.

## Chiffres 2019

Depuis 2014

**OMR**  
(Ordures Ménagères  
Résiduelles)

**-80 %**

**DMA**  
(Déchets Ménagers  
et Assimilés)

**-30 %**

## TERRAIN

## | GUYANE

# LE STOCKAGE DES DÉCHETS EN SITE ISOLÉ : RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LE TRI SIMPLIFIÉ EN PAYS AMÉRINDIEN



Sur le vaste territoire de Guyane, la plus grosse densité de population se concentre sur le littoral mais il existe aussi de nombreux petits bassins de vie en zone isolée, c'est-à-dire éloignés et sans accès routier. Ces sites isolés, ne représentent qu'une très faible part de la population (4 à 5%) et de la production de déchets de la Guyane (2%). Cependant, en raison de la dynamique démographique et de l'évolution des modes de consommation, les quantités de déchets produites sur ces zones éloignées augmentent fortement et la nature des déchets a tendance à se diversifier. Or, la majorité des sites isolés guyanais n'ont ni solutions de stockage, ni la possibilité de transférer leurs déchets vers les centres de stockage autorisés à des coûts acceptables. Cette situation génère la création de dépôts sauvages, qui concentrent des enjeux sanitaires, environnementaux et économiques. Ainsi, près de 15 bassins de vie isolés en proie à ces problématiques sont identifiés et nécessiteraient le déploiement de solutions spécifiques.

Plusieurs expériences sont entreprises depuis 2004 en concertation avec les collectivités, les services de l'Etat et l'ADEME. Sur certains sites de stockage de déchets, des projets pilotes ont consisté à édifier des éco-carbets : des fosses de dépôts de déchets, surmontées d'un toit pour éviter la percolation des eaux météoriques et implantées dans des zones raisonnablement proches des habitations, sur des terrains peu perméables et éloignés des cours d'eau.



Collecte en pirogue sur l'Oyapock - © CCEG

Le but était d'établir un retour d'expérience sur l'utilisation de solutions simplifiées de stockage de déchets en zone isolée et de définir des préconisations.

Les différentes études ont fait valoir des prescriptions techniques pour la réalisation de nouveaux sites simplifiés : l'éloignement des forages et des prises d'eau, les analyses des sols, l'évaluation du niveau de la nappe et la validation des sites par les chefs coutumiers. En outre, un des enjeux du dispositif est de questionner les capacités de stockage des sites afin d'éviter la saturation trop rapide. A ce titre, différentes pistes de réflexion ont été envisagées pour augmenter la taille des casiers, réduire les quantités de déchets (prévention) ou le volume des déchets (exploitation, tri, compactage des déchets).

Au préalable de la création de nouveaux sites et pour pérenniser les sites actuels tout en suivant les points de vigilance évoqués, l'ADEME Guyane accompagne l'association Kwala Faya pour expérimenter des modes d'auto-gestion des éco-carbets avec les acteurs locaux et les habitants des sites isolés. L'association a également pour rôle de sensibiliser, via des agents de préventions locaux, les habitants sur trois thématiques transversales: la gestion des déchets (informer sur les enjeux du tri et des apports volontaires en dépôts, aviser des dates de ramassage ponctuel, etc.), l'énergie (sensibiliser et informer sur les usages de maîtrise de l'énergie : sobriété, choix et techniques d'utilisation des équipements), la santé et l'alimentation.

Toujours dans un souci d'optimiser les volumes de stockage sur les éco-carbets et afin de limiter les impacts environnementaux, en 2019, la logistique mutualisée s'est étendue à la collecte et au tri des déchets d'emballages sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG) avec l'éco-organisme CITEO. Les premiers transferts des déchets ont démarré sur les fractions métaux et emballages plastiques (conditionnés en sacs) et ont été réalisés par la pirogue de Kwala Faya. Les emballages en verre, quant à eux, seront concernés par de prochaines expérimentations de réduction des volumes et de recyclage.

En 2020, deux nouveaux sites simplifiés doivent être édifiés à Zidock (remplacement du site existant) et à Roger (suivant les résultats des mesures de perméabilité observés). Les phases de conception techniques et réglementaires restent à mettre en œuvre par la collectivité pour mener à bien ce futur projet de stockage simplifié.



Eco-carbet de Kalana pour le stockage des déchets

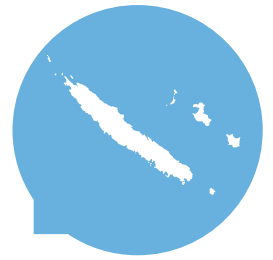
Fin 2016, la Direction régionale de l'ADEME Guyane a conduit une étude sur l'utilisation de ces infrastructures en intégrant des dimensions techniques, économiques et socio-culturelles. Il a été réalisé un audit environnemental, une caractérisation simplifiée du gisement de déchets stockés, une enquête de terrain auprès des habitants, un travail de redéfinition du cadre réglementaire (en partenariat avec la DEAL Guyane) et une proposition logistique pour la gestion des déchets.

## TERRAIN

# NOUVELLE-CALÉDONIE

## ÉNERGIE RENOUVELABLE :

### RELANCE DE LA PRODUCTION DE COPRAH À OUVÉA



L'Agence Calédonienne de l'Énergie et l'ADEME ont établi un partenariat financier et technique pour accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie.



En 2004, une unité de production électrique de 300 kVA pouvant fonctionner à l'huile de coprah avait été installée sur l'île d'Ouvéa. Ce dispositif représente un modèle de production d'énergie renouvelable pertinent pour le territoire. Or, il s'avère que le volume de production en huile de coprah est inférieur aux prévisions initialement réalisées. En effet, dans les années 60 et 70, le volume de production de coprah était près de 7 fois supérieur au volume de production actuel.

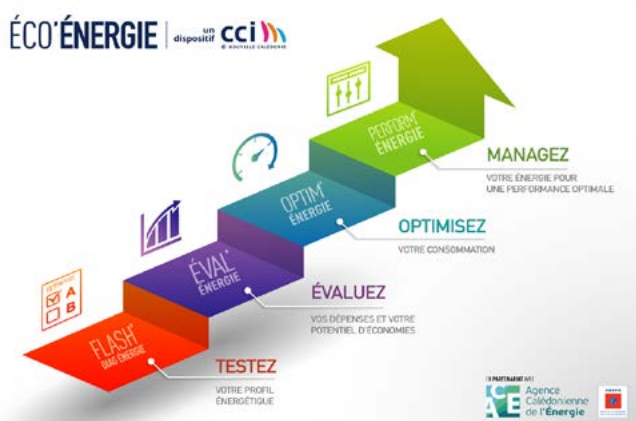
Aussi, l'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE) et l'ADEME ont souhaité explorer les possibilités de relance de la production de coprah sur l'île d'Ouvéa afin d'optimiser les installations en place et d'augmenter la part de production des énergies renouvelables sur l'île, conformément aux objectifs du Schéma de transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC) qui prévoient une autonomie énergétique des îles à l'horizon 2030.

L'objectif principal d'autonomie énergétique peut être assuré par l'augmentation progressive de la part d'énergies renouvelables dans le réseau électrique de la commune d'Ouvéa. La production de coprah actuelle permet de couvrir 8% des besoins électriques de l'île alors qu'en cas d'utilisation complète du groupe au coprah elle couvrirait près de 35% des besoins.

Le rapport de l'étude conduite pour le compte de l'ACE, en partenariat avec l'ADEME, et présenté en Mars 2019, présente précisément le potentiel de production d'huile de coprah sur Ouvéa et soumet des recommandations à la fois technique et organisationnelle pour augmenter la production existante.



# ÉCO'ÉNERGIE : ENCOURAGER LES ENTREPRISES À MAÎTRISER LEURS DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES



Afin d'accompagner la mise en œuvre du Schéma de Transition Énergétique en Nouvelle-Calédonie (STENC), notamment pour les actions en direction des entreprises, un partenariat fort entre la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE) et l'ADEME a été mis en place en 2019, proposant un programme complet d'actions d'accompagnement des entreprises dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et

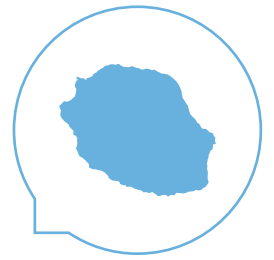
du développement des énergies renouvelables.

Le dispositif ÉCO'ÉNERGIE propose aux entreprises de toutes tailles et de toutes ambitions, un suivi et des solutions autour de quatre niveaux : la réalisation de visites énergie, la mise en place des formations, des démarches collectives de prédiagnostics énergie et l'accompagnement à la mise en place de la norme ISO 50 001 pour l'amélioration de la performance énergétique.



## TERRAIN

## | LA RÉUNION

**REGAL** : UN RÉSEAU POUR ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Lancement du REGAL, le 16 Octobre 2019, à l'occasion de la Journée Nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.



**partie intégrante du patrimoine culturel de l'île. Le bureau d'étude RD2A et ses partenaires y ont perçu à la fois la nécessité et l'opportunité de mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés volontaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire et ancrer leurs actions dans une cohérence territoriale.**

Ainsi, le Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL) à la Réunion a vu le jour en octobre 2019. La construction du REGAL est financée par l'Etat - Programme National pour l'Alimentation, l'ADEME Réunion, la DAAF Réunion, la Région Réunion, Phenix, Run Concept et le bureau d'étude RD2A.

La démarche se veut participative et tournée vers un objectif commun : promouvoir à La Réunion « **le bien-manger pour soi... et pour la planète** » !

**Le caractère insulaire de l'île de La Réunion incite le territoire à une utilisation optimisée des ressources et à une diminution des impacts environnementaux qui y sont liés. Par ailleurs, l'identité alimentaire fait**

REGAL fonctionne sur la base d'un site internet, support de la coopération des parties prenantes, issues de l'ensemble des chaînons constituant le système alimentaire du territoire. Les objectifs poursuivis sont de partager et valoriser les réflexions, les initiatives et les bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir, par une démarche collective et territoriale, une alimentation durable et saine.

Le réseau constitue, en outre, un espace de rencontres et de mises en relation des acteurs locaux, propice au développement d'une culture commune « anti-gaspi » et à l'émergence de solutions adaptées au contexte territorial et aux besoins identifiés.

Le site fait office de support de plateforme de partage d'informations et de boîte à outils partagés (cartographie des acteurs et des actions, actualités, études, fiches actions, vidéothèque, infographies, supports en ligne de travaux de groupes, etc.).

Par ailleurs, vitrine du REGAL, le site constitue en lui-même un outil de communication externe, utile à la mobilisation de nouveaux acteurs.



## TERRAIN

## MAYOTTE

## RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, l'ADEME incite les collectivités à renouveler leur parc.



## Les Enjeux

- Sécurité des personnes, des biens et sécurité routière
- Maîtrise de la consommation énergétique des équipements
- Augmentation de la durée de vie des équipements
- Diminution des nuisances lumineuses : pollution du ciel nocturne, impact sur la faune
- Collecte et recyclage du matériel usagé

L'ADEME à Mayotte s'inscrit depuis 2011 dans une démarche d'accompagnement technique et financier des collectivités locales afin de les aider à améliorer la qualité du service public d'éclairage tout en maîtrisant les consommations énergétiques associées (technologies plus économes, meilleure gestion/maintenance des équipements).

En 2017, une note détaillant les modalités d'accompagnement a été présentée à toutes les communes, au département, à la préfecture et à la DEAL. Depuis, l'ADEME a accompagné 9 communes dans la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma directeur de rénovation du parc d'éclairage public.

Au total, en 2018, sur les 17 communes du département, 14 ont réalisé un diagnostic avec schéma directeur. Fin 2018, les 10 communes ayant terminé leurs diagnostics représentent environ 6 000 points lumineux pour une consommation énergétique de plus de 4 MWh.

L'année 2019 a été marquée par une forte demande des communes pour la rénovation de leur parc d'éclairage, et la dynamique devrait se poursuivre en 2020.

L'ADEME à Mayotte soutient également une stratégie de cofinancement avec Electricité de Mayotte (EDM) et la Préfecture pour accompagner les porteurs de projets dans la mise en place de solutions performantes et innovantes de maîtrise de l'énergie.

Sur la même période, l'ADEME a accompagné 4 communes pour la mise en œuvre d'équipements de maîtrise de l'énergie (horloges astronomiques, gestion centralisée à distance, variateurs de tension, etc.) dans le cadre de leurs programmes de rénovation-extension du réseau d'éclairage. Aussi, fin 2018, les travaux de rénovation achevés dans 3 communes de l'archipel, avaient déjà permis d'estimer un gain énergétique moyen de 40% par rapport aux consommations énergétiques avant travaux.

L'ADEME Réunion-Mayotte accompagne également sur des missions d'AMO pour l'élaboration de contrats de maintenance et d'entretien, ou de contrats de Performance Énergétique. Étant donné l'importance des travaux à venir, il paraît indispensable de fiabiliser les travaux et d'assurer un certain niveau de performance énergétique, en fixant des objectifs à respecter pour le prestataire réalisant les travaux.

Enfin, l'ADEME soutient l'action du département dans le cadre du programme TEPCV en suivant les travaux relatifs à l'éclairage public et notamment la mise en place d'une stratégie de gouvernance ayant pour objectif de cartographier les actions réalisées par commune ainsi que les soutiens techniques et financiers (structures, aides possibles, etc.) et de réaliser un guide de préconisations (technologies et MDE, pollution lumineuse, etc.)

Un engouement pour l'éclairage solaire autonome est constaté. Il s'explique d'une part, par le potentiel de rayonnement solaire local (Mayotte possède le plus fort taux d'ensoleillement des DOM), et d'autre part, par les coûts évités du raccordement au réseau EDM.

Cependant, même si le coût global calculé sur 25 ans (études internes ADEME national) montre que les lampadaires solaires autonomes sont moins chers (57 k€) qu'une solution raccordée au réseau électrique (85 k€), les coûts de maintenance et d'entretien sont plus élevés dans le cas d'une solution solaire autonome (25 k€) que d'une extension de réseau (8 k€). Il paraît donc important d'informer les communes sur ces coûts qui, bien souvent, ne sont pas pris en compte dans les choix d'investissement ainsi que sur l'intérêt du suivi des installations et d'un programme de maintenance et d'entretien préventif et curatif. La gestion des déchets dangereux générés par ces équipements (batteries et panneaux) sera également un enjeu croissant à prendre en compte.

Enfin, l'ADEME recommande aux communes la prise en compte des impacts environnementaux parfois notables que l'éclairage nocturne peut avoir sur certaines espèces sensibles et notamment les tortues dont le cycle de ponte peut être fortement perturbé en présence d'éclairage sur les plages. De la même manière, le recours non maîtrisé aux lampadaires solaires autonomes sur des zones isolées peut fortement perturber les milieux, pour une plus-value faible.

## TERRAIN

## CORSE

# ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE DANS LA VALLÉE DE LA GRAVONA



En Corse, la Direction régionale de l'ADEME et l'Office Environnemental de la Corse (OEC) mènent depuis 2016 une expérimentation innovante d'économie circulaire dans la vallée de la Gravona, qui s'étend sur 60 kilomètres environ, de Vivario à Ajaccio. La démarche s'inspire de l'écologie industrielle territoriale (EIT), en l'élargissant à des activités non industrielles. Le fondement théorique de l'approche est celui de l'écologie, avec le constat que la vie s'est développée sur terre grâce à de multiples processus collaboratifs entre espèces d'un même écosystème. De la même façon, l'objectif est ici de contribuer au dynamisme économique et à la prospérité du territoire par l'identification de solutions locales mutualisées.

La mise en place d'une écologie économique territoriale s'inscrit dans le cadre plus vaste de la transition vers l'économie circulaire, dont elle constitue un puissant levier d'amorçage.

L'objectif du projet est de contribuer à l'émergence d'une dynamique collaborative entre les acteurs économiques de la vallée, d'identifier des opportunités d'échanges, de synergies, de mutualisation d'équipements et de services, pour une pérennité des activités économiques, et pour la préservation du capital naturel - les « communs » - et en particulier de la rivière et de la forêt. Si l'idée de ce projet a émergé en 2016, celui-ci a véritablement été amorcé en 2018 et la

dynamique qui en résulte se poursuit actuellement. La réussite de ce type d'opération repose sur la mobilisation d'une multiplicité d'acteurs dans une double logique de responsabilité commune et de coopération. En Mars 2019, une quarantaine d'acteurs, plus une quinzaine de partenaires avaient déjà rejoint la démarche, en supportant 30% du coût du projet. Les acteurs sont à la fois des entreprises (hôteliers, accompagnateurs de randonnée, industrie aéronautique, brasserie artisanale...) des agriculteurs ou éleveurs, un pisciculteur, un apiculteur, des associations, notamment du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), et une communauté de communes.

Durant l'année 2018, des entretiens individuels ont été réalisés avec chaque partenaire du réseau et avec les pouvoirs publics du territoire, des conférences et réunions ont eu lieu, un site internet a été développé et un diagnostic global a été réalisé par le cabinet de conseil en environnement Gingko 21 et par le cabinet corse AMIC.

La recherche systématique de synergie a conduit à l'identification d'environ 80 synergies, dont 25% sont déjà mises en place (actions « immédiates »), 50% en cours de mise en place (actions à moyen terme) et 25% demandent encore des travaux d'élaboration (actions à long terme).



## Résultats attendus

### Actions immédiates

Le diagnostic débouche sur la concrétisation de l'action - exemple: la mise en place de la consigne des bouteilles de bière pour tous les hôtels de la Gravona.

### Actions à moyen terme

Le diagnostic permet de dimensionner la solution à mettre en place, de lever les freins éventuels, de construire le modèle économique, et d'aboutir à la formalisation d'un accord entre acteurs concernés pour une expérimentation et/ou la construction d'un pilote et/ou toute autre forme de test nécessaire à la validation de la solution - exemple : les hôtels de Vizzavona s'entendent pour des achats groupés de produits de nettoyage éco-labelisés et pour gérer ensemble un stock local.

### Actions à long terme

Le diagnostic permet de rédiger le cahier des charges d'une étude de faisabilité - exemple : la mise en place d'une plateforme de compostage demande une étude technique qui dépasse le cadre de la mission, mais dont le cahier des charges pourra être établi lors du diagnostic.

## CONTACT



## Saint-Pierre et Miquelon

Boulevard Constant Comay - BP 4217  
97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Tél. : 0508 41 12 00  
Fax : 0508 41 19 85



## La Réunion

3, avenue Théodore Drouhet  
Parc 2000 - CS N° 31 003  
97829 LE PORT CeDEX

Tél. : 0262 71 11 30  
Fax : 0262 71 11 31  
Web : [www.ademeeoceanindien.fr](http://www.ademeeoceanindien.fr)



## Guadeloupe

Café Center - Rue Ferdinand Forest  
97122 BAIE-MAHAULT

Tél. : 0590 26 78 05  
Fax : 0590 26 87 15  
Web : [www.guadeloupe.ademe.fr](http://www.guadeloupe.ademe.fr)



## Mayotte

56, bâtiment Espace Canopia  
Les Hauts Vallons - BP 1226  
97600 MAMOUDZOU - Mayotte

Tél. : 0269 62 32 36  
Fax : 0269 62 32 35  
Web : [www.ademeeoceanindien.fr](http://www.ademeeoceanindien.fr)



## Martinique

Zone de Manhity - Four à chaux Sud  
Immeuble Exodom  
97232 LE LAMENTIN

Tél. : 0596 63 51 42  
Fax : 0596 70 60 76  
Web : [www.martinique.ademe.fr](http://www.martinique.ademe.fr)



## Nouvelle-Calédonie

Haut-Commissariat de la République  
1, avenue du Marréchal Foch - BP C5  
98849 NOUMÉA Cedex

Tél. : +687 (0) 687 24 35 19  
Fax : +687 (0) 687 24 35 15  
Web : [www.nouvelle-caledonie.ademe.fr](http://www.nouvelle-caledonie.ademe.fr)



## Guyane

La Fabrique Amazonienne  
14 Esplanade de l'Éco cité d'affaire  
Plateau C, Bâtiment Est  
97351 MATOURY

Tél. : 0594 31 73 60  
Fax : 0594 30 76 69  
Web : [www.guyane.ademe.fr](http://www.guyane.ademe.fr)



## Polynésie française

Rue Dumont d'Urville - BP 115  
98713 PAPEETE

Tél. : +689 40 46 84 72  
Web : [www.polynesie-francaise.ademe.fr](http://www.polynesie-francaise.ademe.fr)



## Corse

Lot 3F - Le Ricanto  
Route du Vazzio  
20700 AJACCIO Cedex 9

Tél. : 0495 10 57 54  
Web : [www.corse.ademe.fr](http://www.corse.ademe.fr)

RETROUVEZ  
TOUTE L'ACTUALITÉ  
SUR NOTRE SITE INTERNET  
[WWW.ADEME.FR](http://WWW.ADEME.FR)

### ADEME & VOUS OUTRE-MER



**Directeur de la publication** Jean-François MAURO, directeur Ademe Martinique - **Rédactrice en chef** Sollène RINALDI, chargée de communication Ademe Martinique - **Photo de couverture** Pexels - Blue Ox Studio - **Conception et réalisation** AJN+ Communication & design - [ajnplus.com](http://ajnplus.com) - **Réf. 10097 - Mars 2020** ISSN 1957-1992 (imprimé) - ISSN 1955-2742 (en ligne) Imprimé par Point 44 - 100% recyclé - papier fait à partir de matériaux recyclés - FSC® C131468 - [www.fsc.org](http://www.fsc.org)

